

An aerial photograph of the Vilaine estuary in Brittany, France. The image shows a wide, blue body of water in the upper half, transitioning to a narrower, greener channel in the lower half. A coastal town with white buildings and dark roofs is visible on the left side, nestled between the water and a rocky coastline. The sky is clear and blue. A semi-transparent white rectangular box is overlaid in the center, containing the title and subtitle text.

CHARTRE D'ENGAGEMENT

POUR UNE NAVIGATION
DURABLE SUR LE BASSIN

BAIE DE VILAINE /
VILAINE MARITIME

PRÉAMBULE

LA NAVIGATION EST AUJOURD'HUI UN USAGE MAJEUR DANS LE BASSIN « BAIE DE VILAINE - VILAINE MARITIME », AVEC :

- ◆ **La navigation de plaisance**, qui présente une capacité d'environ 6 000 places à flot et 2000 places à terre, bien développée compte-tenu de l'intérêt nautique de la Vilaine et de la côte Atlantique (proximité immédiate du Golfe du Morbihan, de la Presqu'île guérandaise et des îles morbihannaises).
- ◆ **La navigation professionnelle** liée aux activités de pêche et conchylicoles également très présente en raison des conditions favorables aux activités primaires maritimes et littorales (protection des vents dominants et de la houle, apports nutritifs issus des bassins versants terrestres).
- ◆ **La navigation commerciale** à travers le transport de passagers par les Vedettes Jaunes sur la Vilaine et par le bateau-passeur à Penerf et la locaton de bateaux.



À ce titre, elle répond à la demande du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine et à l'objectif de satisfaction durable des usages du projet de gestion intégrée de la Baie de Vilaine.

L'OBJECTIF DE CETTE CHARTE EST D'ASSURER UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET ÉQUILIBRÉ DE LA NAVIGATION DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AUTRES USAGES, C'EST-À-DIRE :

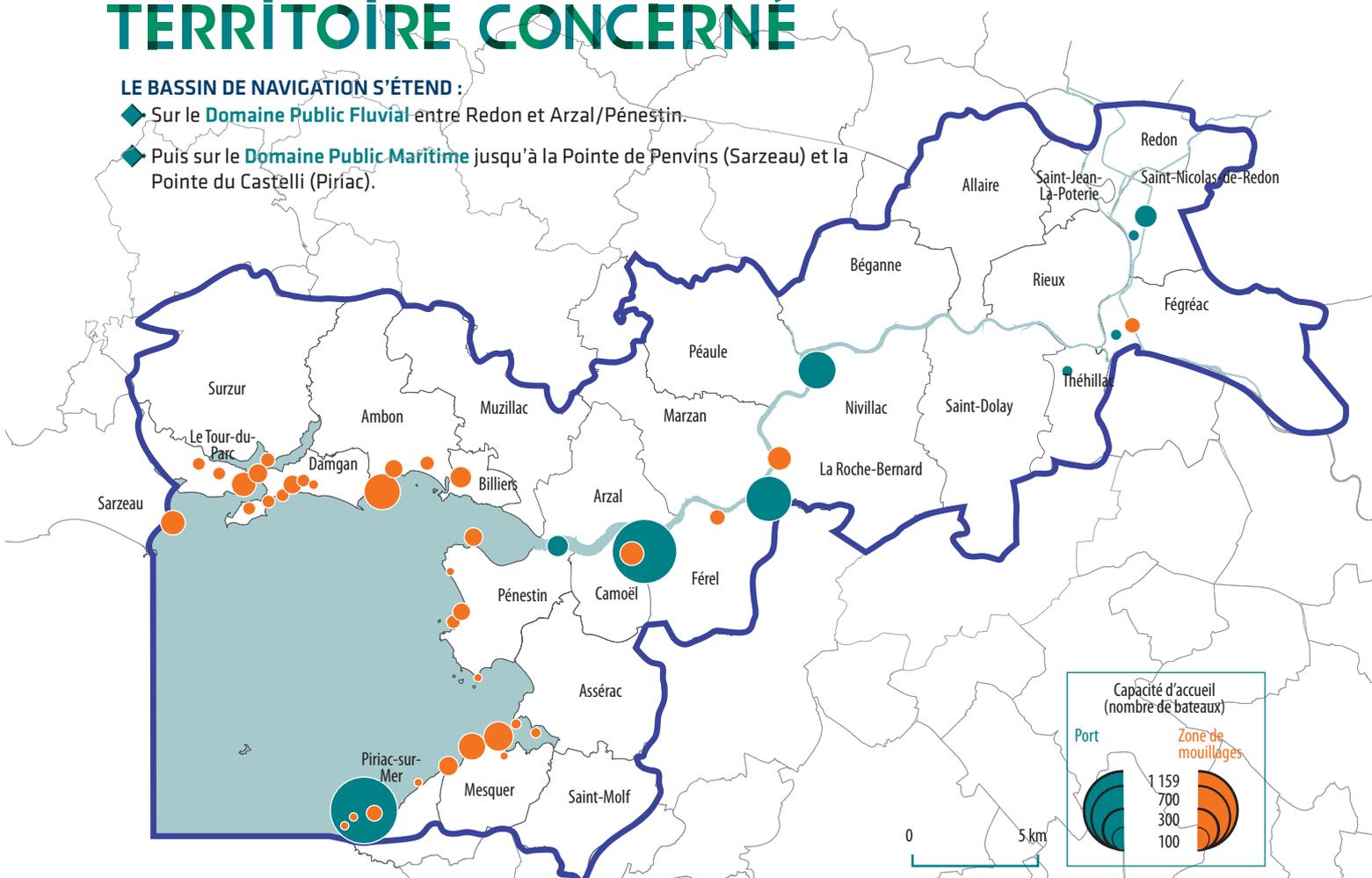
- ◆ Une navigation optimisée et coordonnée à l'échelle du bassin de navigation, en termes d'équipements, d'aménagements et de services.
- ◆ Une navigation maîtrisée, en termes d'impacts sur les milieux, sur la qualité de l'eau et sur les autres usages.



TERRITOIRE CONCERNÉ

LE BASSIN DE NAVIGATION S'ÉTEND :

- ◆ Sur le **Domaine Public Fluvial** entre Redon et Arzal/Pénestin.
- ◆ Puis sur le **Domaine Public Maritime** jusqu'à la Pointe de Penvins (Sarzeau) et la Pointe du Castelli (Piriac).



OBJECTIFS DE LA CHARTE

ISSUE D'UNE LARGE CONCERTATION, LA CHARTE COMPORTE TROIS OBJECTIFS À LONG TERME QUI SE DÉCLINENT EN TREIZE OBJECTIFS OPÉRATIONNELS.

Le plan d'actions qui décline localement les objectifs de la Charte est disponible sur le site internet de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vilaine (www.eptb-vilaine.fr).

3 OBJECTIFS À LONG TERME

13 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

50 ACTIONS

1 - CONCILIER LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES AVEC LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX ...

La Vilaine maritime et la baie de Vilaine sont confrontées à des enjeux majeurs de qualité, non seulement pour assurer la distribution de l'eau potable à près d'un million d'habitants, mais également pour préserver les usages économiques littoraux qui dépendent de la qualité de l'eau (pêche, conchyliculture, tourisme,...) et le cadre de vie qui participent à l'image de marque du territoire.

Si la qualité de l'eau se dégrade, c'est le potentiel économique du territoire, la diversité des usages et des activités qui risquent de s'en trouver diminués. Il est nécessaire d'agir sur toutes les origines de pollution (urbaines, agricoles ou industrielles), notamment celles liées aux activités portuaires et de la navigation. Comme l'ensemble des activités que l'on rencontre sur le littoral, la navigation génère des impacts environnementaux qu'il convient de mieux contrôler, à la fois pour respecter la réglementation et dans une démarche de préservation et de valorisation du territoire.

COMMENT ?

Quelques exemples :



... En réduisant les rejets des eaux noires, grises et de fond de cale

Installation de stations de récupération des eaux noires, sensibilisation des plaisanciers, équipement des bateaux...



... En réduisant les rejets des eaux de carénage

Audit et mise en conformité des équipements de carénage, organisation de l'offre de carénage par la mise en place de partenariats locaux...



... En réduisant les déchets

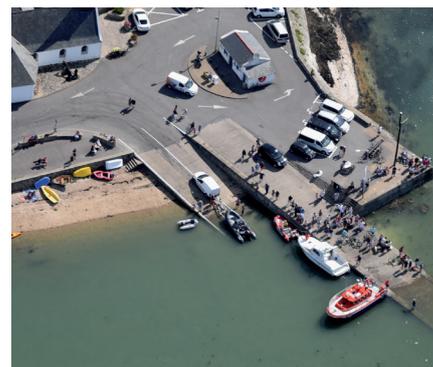
Installation de points de collecte et de tri des déchets, notamment des déchets spéciaux...

TERRITOIRE CONCERNÉ

LES INSTALLATIONS NAUTIQUES SONT DIVERSES ET OFFRENT DES RÉPONSES SPÉCIFIQUES AUX DIFFÉRENTES ATTENTES DES USAGERS DU PLAN D'EAU.

Elles sont représentées par :

- ◆ **17 sites portuaires** (capacité totale : 4 140 places).
- ◆ **39 zones de mouillages** (capacité totale : 1 824 places).
- ◆ **10 sites de stockage** de bateaux à terre dans les chantiers navals, les aires d'hivernage et les ports à sec (capacité totale estimée : 1 845 places).
- ◆ **114 cales et accès aménagés** au plan d'eau.
- ◆ **11 bases nautiques / écoles de voiles**.



2 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE NAVIGATION ET FACILITER LA CONTINUITÉ DE NAVIGATION DE REDON JUSQU'À LA MER ...

La construction du barrage d'Arzal a rendu la partie amont de la Vilaine maritime idéalement adaptée à la navigation de plaisance, quand les conditions météorologiques rendent la sécurité et l'intérêt d'une sortie en mer plus aléatoire. Idéal pour les croisières, l'initiation à la voile, ou encore la pêche de loisir, ce plan d'eau permet également aux plaisanciers d'y trouver un emplacement à l'abri des vents dominants.

Le rivage de la Baie de Vilaine est ponctué de petits ports et de zones de mouillages. Elle offre des potentialités intéressantes pour la navigation de plaisance principalement entre les mois de mars et de novembre, et également pour les activités professionnelles (pêche et conchyliculture) qui concentrent leur activité dans la zone côtière.

Par ailleurs, on observe une fréquentation de plus en plus importante des cales et des accès aménagés au plan d'eau pour la mise à l'eau de bateaux transportables (sortie à la journée).



Toutefois, les usagers du bassin de navigation sont nombreux à faire état de difficultés liées :

- ◆ À l'envasement et aux problèmes de balisage lors de passage de l'estuaire de la Vilaine,
- ◆ Au franchissement du barrage d'Arzal (horaires d'éclusage, encombrement,...),
- ◆ À la synchronisation de l'ouverture du Pont de Can et de l'écluse d'Arzal,
- ◆ À l'insuffisance de pontons et de bouées réservés aux visiteurs dans les ports et les zones de mouillages,
- ◆ À la saturation (accès et stationnement) en période estivale des cales de mise à l'eau les plus fonctionnelles,
- ◆ À l'insuffisance du balisage des concessions conchylicoles.

COMMENT ?



... En confortant et en diversifiant les possibilités d'escales pour favoriser la mobilité des plaisanciers et l'attractivité des communes

➤ Maintien et développement du dispositif « Passeport Escales », maintien et valorisation des nombreuses escales (ports, haltes aménagées,...), aménagement de bouées / pontons visiteurs supplémentaires...



... En optimisant la capacité d'accueil sur le bassin avec une gestion dynamique des places au niveau local et à l'échelle du bassin

➤ Mise en place de partenariats entre chantiers nautiques, exploitants pour une gestion dynamique des places, mise en place de contrats spécifiques à terre / à flot...



... En facilitant le passage de l'écluse d'Arzal (dans l'attente de la construction de la seconde écluse)

➤ Amélioration du fonctionnement de l'écluse du barrage d'Arzal (temps d'attente, saturation du site et de l'information sur les éclusages...



... En améliorant les conditions de navigation en estuaire et son accessibilité

➤ Suivi précis et régulier (levés bathymétriques) de la route maritime en estuaire, maintien des accès aux cales (bateau rotodévaseur), information sur les conditions de navigation (site internet)...



... En confortant le balisage

➤ Vérification et entretien du balisage de navigation (chenaux et ports), balisage des bouchots et des parcs à huîtres...



... En améliorant les conditions d'accès à l'eau

➤ Optimisation des conditions d'utilisation (accessibilité, manœuvre, stationnement) des cales et accès au plan d'eau, maintien des ouvrages en bon état (intervention pour entretien, réparation), organiser le stationnement des remorques et des véhicules....



... En luttant collectivement contre les espèces invasives, et particulièrement la jussie

➤ Coordination des actions de lutte contre la jussie en amont du barrage...

3 - INSTAURER UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET DE PROJET POUR UNE MEILLEURE COORDINATION...

Les activités nautiques tiennent une place importante dans l'économie du territoire (pêche et conchyliculture, ports de plaisance et zones de mouillages, prestations sportives et de loisirs, entreprises,...).

L'attractivité du bassin de navigation se traduit notamment par une saturation des ports à flot. Leur développement s'est accompagné d'une réorganisation de l'accueil à terre des bateaux (le port à sec pour augmenter la capacité d'accueil), des infrastructures terrestres (dessertes, parkings automobiles, aires techniques, aires d'hivernage, cales, services,...), et d'une modernisation des installations (labellisation, assainissement des terre-pleins techniques, système de pompage des eaux usées des navires,...).

Ces concentrations tant sur l'eau que sur terre-plein sont à l'origine de problèmes de plus en plus sensibles d'urbanisation, d'intégration paysagère et environnementale, et de développement du territoire.

On note l'absence d'échanges, de coordination, de stratégie à l'échelle du bassin de navigation (places à terre/à flot, gestion dynamique...) entre les différents acteurs (gestionnaires, associations, ...) mais également entre les différents sites (ports et zones de mouillages).

COMMENT ?



... Par la mise en place d'une collaboration entre les différents acteurs du bassin à l'échelle du bassin de navigation



Quelques exemples :

Mise en place d'une instance de coopération avec les signataires de la charte pour construire une vision dynamique et collective des projets, des équipements et des services...



... Par la mise en place d'outils d'aide à la décision au service de cette gouvernance



Création d'un observatoire lié à la navigation avec des indicateurs fiables et mesurables à l'échelle du territoire et une périodicité de mise à jour, maintien et amélioration du réseau de mesures de la qualité de l'eau et des sédiments...



... Par la mise en place d'outils de communication et de sensibilisation en s'appuyant sur des réseaux, des documents ou des événements existants

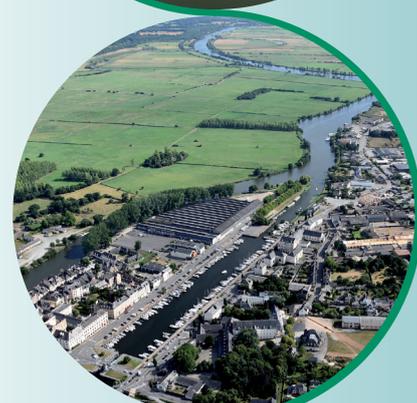


Elaboration d'un code de bonne conduite pour la navigation sur le bassin, élaboration et diffusion d'une carte des équipements pour la navigation sur le bassin, utilisation des outils de communication et des événements existants (Vilaine en fête,...)...

Il apparaît essentiel d'expérimenter une nouvelle forme de gouvernance et de projet : une instance privilégiée de concertation, à l'échelle du territoire, impliquant de manière étroite les élus, les professionnels et les associations en vue d'évaluer périodiquement l'état de la navigation et d'anticiper les évolutions futures.

Information sur le rôle des différents organismes intervenant sur le bassin de navigation dans la police (eau, navigation,...)...

Le bassin de navigation de l'aval à l'amont.



L' ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

LA CHARTE EST DESTINÉE À ÊTRE SIGNÉE PAR TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA NAVIGATION SUR LE BASSIN « BAIE DE VILAINE - VILAINE MARITIME », À SAVOIR :

- ◆ Le propriétaire du domaine public fluvial ;
- ◆ Les intercommunalités ;
- ◆ Les organismes gestionnaires, concessionnaires ou exploitants des ports ou des mouillages ;
- ◆ Les usagers (associations de plaisanciers, organisations professionnelles conchylicoles et de pêche) ;
- ◆ La structure propriétaire du barrage d'Arzal et porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine ;
- ◆ Les professionnels du nautisme ;
- ◆ Les principaux organismes financeurs des actions liées à la charte.



LA SIGNATURE DE LA CHARTE EST UN ACTE VOLONTAIRE QUI TRADUIT L'IMPLICATION DES PARTENAIRES ET LE RESPECT DES OBJECTIFS DE LA CHARTE. LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT AINSI À :

- ◆ Prendre les délibérations, arrêtés et décisions administratives qui s'imposent.
- ◆ Utiliser les outils réglementaires qui sont à leur disposition.
- ◆ Développer des partenariats financiers.
- ◆ Conduire des programmes de travaux.
- ◆ Faire évoluer leurs pratiques et informer et sensibiliser leurs habitants ou leurs adhérents.
- ◆ Participer aux réunions du comité de pilotage de la charte.

DURÉE DE MISE EN ŒUVRE

LA CHARTE EST ÉTABLIE POUR UNE DURÉE DE CINQ ANS, JUSQU'À JUIN 2022.

SUIVI ET ÉVALUATION

UN COMITÉ DE PILOTAGE ASSURE LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE. TOUS LES SIGNATAIRES EN SONT MEMBRES.

Ce comité constitue l'instance de gouvernance. Il assure la mise en commun des données et des informations, permet à chaque signataire de partager et rendre compte de son action, évalue et adapte le programme en fonction de résultats obtenus, dans une démarche d'amélioration continue.

Le comité de pilotage peut être élargi à d'autres membres non signataires, à titre consultatif.

Ce Comité se réunira au moins une fois par an et à chaque fois que l'un des signataires le demande. L'EPTB Vilaine assure le secrétariat technique et administratif ainsi que l'animation de cette instance.

LISTE DES SIGNATAIRES



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Morbihan



LISTE DES SIGNATAIRES



Association
Banatère Plaisance

